



LE PREFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER AUX ANTILLES



Zone maritime Antilles

Le délégué du Gouvernement

Fort-de-France, le 13 MAI 2019

Madame et Messieurs les maires
des communes littorales de la Martinique,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir cette première édition du « Mémento à l'usage des maires des communes littorales aux Antilles » dans sa version Martinique, qui prend en compte l'évolution de la réglementation maritime ainsi que celles des structures administratives intervenant en mer.

Composé d'une partie théorique et d'une partie pratique, cette dernière s'articulant en fiches thématiques rédigées dans un souci de clarté, ce guide a pour ambition de constituer un document d'information mais aussi un outil opérationnel d'aide à la décision.

Ce document sera prochainement disponible en version électronique sur le site de la Préfecture de la Martinique. Vous en serez avisés en priorité et une communication sur les réseaux sociaux sera réalisée à cette fin.

Je formule enfin en tant que délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer de la zone maritime des Antilles, le vœu que ce « mémento » réponde parfaitement à son objectif de vous aider dans l'exercice de vos fonctions dans un environnement juridique et maritime complexe, et permette de rendre encore plus efficace notre action concertée dans la gestion de notre littoral si précieux.

Le préfet de la Martinique

Franck ROBINE

DESTINATAIRES :

- Maires des communes littorales de la Martinique

COPIES :

- Collectivité territoriale de Martinique ;
- Tribunal de grande instance de Fort-de-France ;
- Commandant de la zone maritime des Antilles ;
- Division « action de l'Etat en mer » ;
- SEC/AEM.